



CAHIER DES PAYSAGES

PNR DE GATINE POITEVINE

CHARTRE V1.2 - JANVIER 2025

Projet
Parc
naturel
régional
de Gâtine poitevine

Introduction

La stratégie de préservation des paysages du PNR de Gâtine poitevine est déclinée dans ce cahier des paysages. Ce document décrit les structures paysagères, leurs enjeux et les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) du PNR de Gâtine poitevine. Il vient en complément de la Charte, spécifiquement des mesures ci-dessous, et un encart est dédié aux unités paysagères dans le Plan de Parc.

1.3.1 : Maintenir et améliorer la qualité et la diversité des paysages de Gâtine.

1.3.2 : Maitriser l'évolution des paysages urbanisés.

Les paysages de Gâtine poitevine ont été définis par les Plans de Paysage du territoire (Pays de Gâtine 2023 et Agglomération du Bocage Bressuirais 2019). Bien que le bocage soit l'élément le plus communément choisi pour qualifier la Gâtine et que les grands mouvements géographiques (bassins versants, géologie, points culminants...) soient des critères premiers pour la définition des limites d'unités, l'analyse paysagère s'est également fondée sur la notion d'immersion, autrement dit de la capacité des lieux à nous plonger dans un paysage qui nous saisit.

Les unités paysagères ont été qualifiées selon les dynamiques récentes et en cours du territoire, ainsi que selon l'approche du paysage par le prisme de l'immersion. Les communes du territoire peuvent se retrouver dans une ou plusieurs unités paysagères. Cinq grands types de paysages rassemblent **les neuf unités paysagères** du PNR de Gâtine poitevine (voir carte des unités paysagère ci-dessous) :

- ▶ La Gâtine en immersion : **le haut bocage, les landes bocagères, les crêtes et vallons bocagers**
- ▶ **Les paysages de la vallée du Thouet**
- ▶ **Les paysages urbains de Parthenay**
- ▶ La Gâtine en transition : **les contreforts et les franges**
- ▶ Les horizons de Gâtine : **la plaine thouarsaise et la plaine niortaise**

Les unités paysagères de Gâtine poitevine constituent une base cohérente pour travailler à l'échelle des paysages du PNR. Chaque unité a des Objectifs de Qualité Paysagère qui lui sont associés (voir les tableaux de synthèse des OQP à la fin du document), pour permettre la préservation et l'évolution des paysages selon leurs dynamiques et structures propres.

SOMMAIRE

❖ Carte des unités paysagères du PNR de Gâtine poitevine – page 3

❖ 1. Les unités paysagère – page 4

Cette partie présente les 9 unités paysagères par leurs caractéristiques paysagères et leurs enjeux.

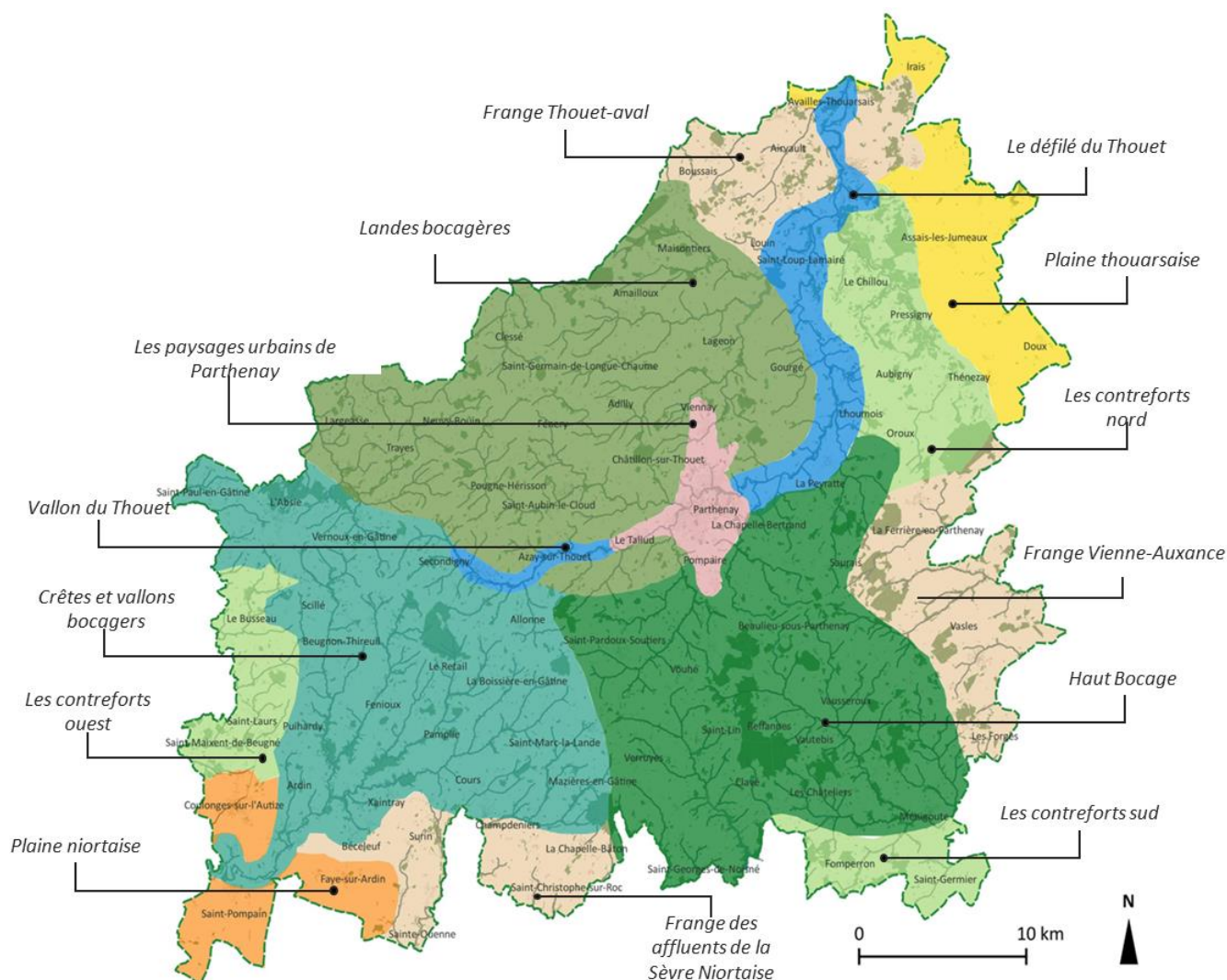
❖ 2. Les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) – page 23

Les 5 grands OQP sont déclinés en dispositions paysagères avec des exemples d'actions pour répondre aux objectifs.

❖ Tableau de croisement des OQP avec les unités paysagères du PNR de Gâtine poitevine – page 27

❖ Tableau de croisement des OQP avec les mesures de la Charte du Parc – page 28

Carte des unités paysagères du PNR de Gâtine poitevine.



La Gâtine en immersion

 Haut Bocage

 Crêtes et vallons bocagers

 Landes bocagères

 Les paysages de la Vallée du Thouet

La Gâtine en transition

 Les Franges

 Les Contreforts

 Les paysages urbains de Parthenay

Les Horizons de Gâtine

 Plaine niortaise

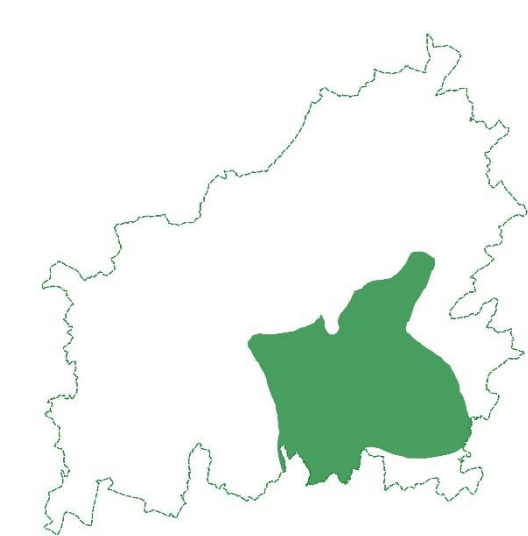
 Plaine thouarsaise

1. Les 9 unités paysagères de Gâtine poitevine

LA GÂTINE EN IMMERSION

LE HAUT BOCAGE : au cœur et au sommet de la Gâtine

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ



L'unité paysagère du « Haut bocage » se situe au Sud-Est du territoire et à l'extrémité du Massif armoricain. Les paysages de cette unité sont la quintessence du bocage Gâtinais : haies variées, présence de troupeaux dans les prés, barrières de Gâtine, « chirons », zones humides, mares. Tous les motifs typiques y sont présents de manière concomitante.

Le « Haut bocage » abrite nombre de sources, dont celles de l'Auxance et de la Vonne. Cette unité est également surplombée par le Terrier du Fouilloux, point le plus culminant du département à 272 mètres d'altitude, et symboliquement représentatif de la physionomie de la Gâtine au relief saillant entre les plaines niortaise et thouarsaise.

Formé d'un bocage dense, il s'ordonne depuis le point haut en une multitude de petits vallons compartimentés par des haies fournies, autant d'écrins dans lesquels le promeneur est plongé. La faible densité bâtie renforce la sensation d'immersion.

COMMUNES CONCERNÉES

Beaulieu-sous-Parthenay, Vouhé, Saint-Lin, Reffannes, Vautebis, Vausseroux, Clavé, Les Châteliers, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, La Peyratte, La Chapelle-Bertrand, Saint-Pardoux-Soutiers, Verruyes, Saint-Georges-de-Noisné, Mazières-en-Gâtine, Ménigoute, Vasles, Le Tallud, Azay-sur-Thouet.

CARACTERISTIQUES PAYSAGÈRES

Composé d'une succession de micro-paysages, le « Haut bocage » se livre petit à petit. L'essentiel des vues dégagées donnent à voir le versant opposé des reliefs, de rares points de vue permettent de dépasser les premiers plans.

L'unité est caractérisée par un bocage arboré, dense, aux typologies de haies très variées. Si elles constituent un dénominateur commun à l'unité paysagère, elles offrent cependant une variation d'ambiances avec des vues cadrées ou à l'inverse cloisonnées.

Le « Haut bocage » est cependant contrasté entre le point culminant du Terrier du Fouilloux, permettant de grandes vues lointaines et les paysages plus intimistes en fond de vallons.

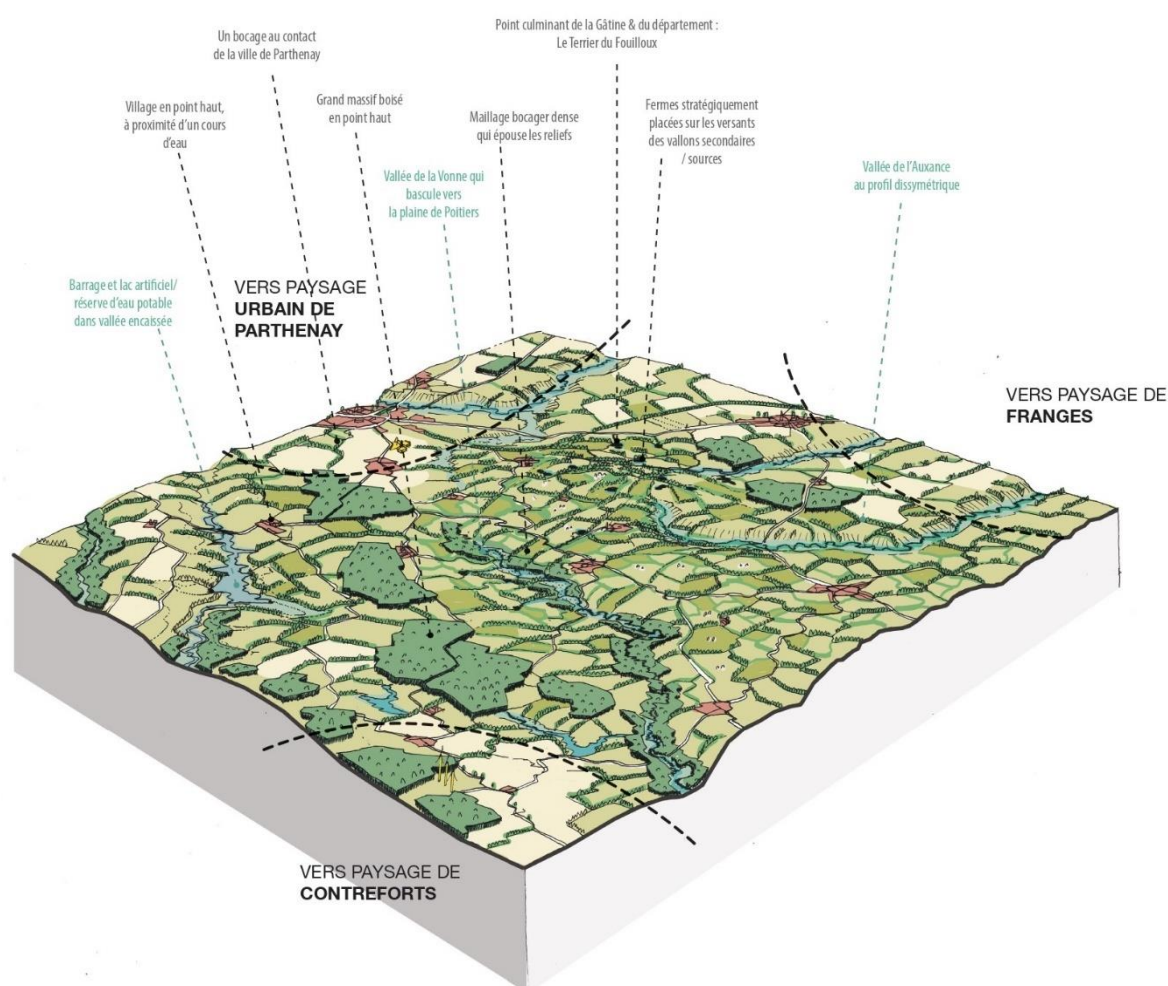
Cette unité est marquée par une forte présence de l'eau, notamment par la présence de sources, dont celles de l'Auxance et de la Vonne. Les ruisseaux et rivières serpentent au milieu de petites parcelles

pâturées où l'on observe également des mares ou des étangs. La présence du lac de retenue de la Touche Poupard témoigne des liens entre qualité paysagère et qualité de l'eau.

Les points hauts du Sud de l'unité se coiffent de massifs forestiers. Ainsi, une ambiance boisée se dégage de l'unité avec l'association des bosquets au bocage qui la parsème.

Le « Haut bocage » est constellé de petits villages et de fermes isolées qui se sont installés à flanc de coteau, en ligne de crête, sur des microreliefs, à proximité des cours d'eau, mais toujours hors zones humides. Les habitations composent avec les particularités de ce relief mouvementé et cohabitent avec la trame bocagère.

Les vergers sont un marqueur plus ponctuel de ce Haut bocage. Ils se découvrent au détour d'un chemin, s'harmonisant entre les prairies, les haies et les cours d'eau.

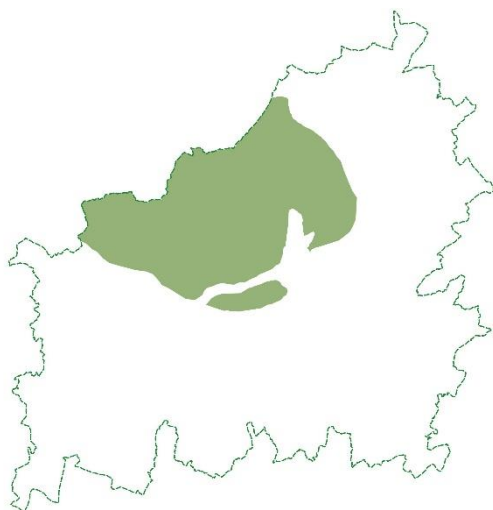


ENJEUX DU HAUT BOCAGE

- ▶ La préservation et la mise en valeur des cours d'eau, étangs, mares et des ripisylves.
- ▶ La préservation du bocage et des arbres, en massifs ou isolés.
- ▶ La maîtrise de l'évolution urbaine et architecturale afin d'éviter la banalisation.
- ▶ La préservation du patrimoine bâti vernaculaire et l'intégration des hangars agricoles.

LES LANDES BOCAGÈRES : paysage pastoral et affleurements de granite

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ



Ce paysage se situe au Nord-Ouest du territoire et trouve son origine dans le socle granitique. Avec une pluviométrie plus faible que le reste de la Gâtine, les sols y sont pauvres et peu fertiles, difficilement cultivables, ils conviennent principalement à l'élevage des moutons.

Des affleurements rocheux, les « chirons », parsèment les prairies, en compléments de nombreuses résurgences d'eau et de petits ruisseaux. Le lac artificiel du Cébron s'insère dans ce paysage calme au caractère reculé à l'ouest de l'unité.

La multitude de petits vallons discrets descendant vers le Thouet partitionne le paysage. La composition

des haies basses rythmées par des arbres isolés renforce ce caractère immersif.

Le terme de « landes » caractérise la qualité des sols, tandis que le qualificatif « bocagères » marque la présence d'ambiances immersives.

COMMUNES CONCERNEES

Pougne-Hérisson, Clessé, Neuvy-Bouin, Traves, Largeasse, L'Absie, Saint-Aubin-le-Cloud, Fénerly, Adilly, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Amailloux, Maisontiers, Boussais, Lageon, Gourgé, Le Tallud, Vernoux-en-Gâtine, Secondigny, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Viennay.

CARACTERISTIQUES PAYSAGÈRES

Paysage pastoral au sol pauvre et séchant où affleurent des Chaos granitiques « chirons » et des résurgences d'eau. Les « Landes bocagères » sont marquées par le pâturage, principalement ovin, qui valorise ces surfaces impropres au labour.

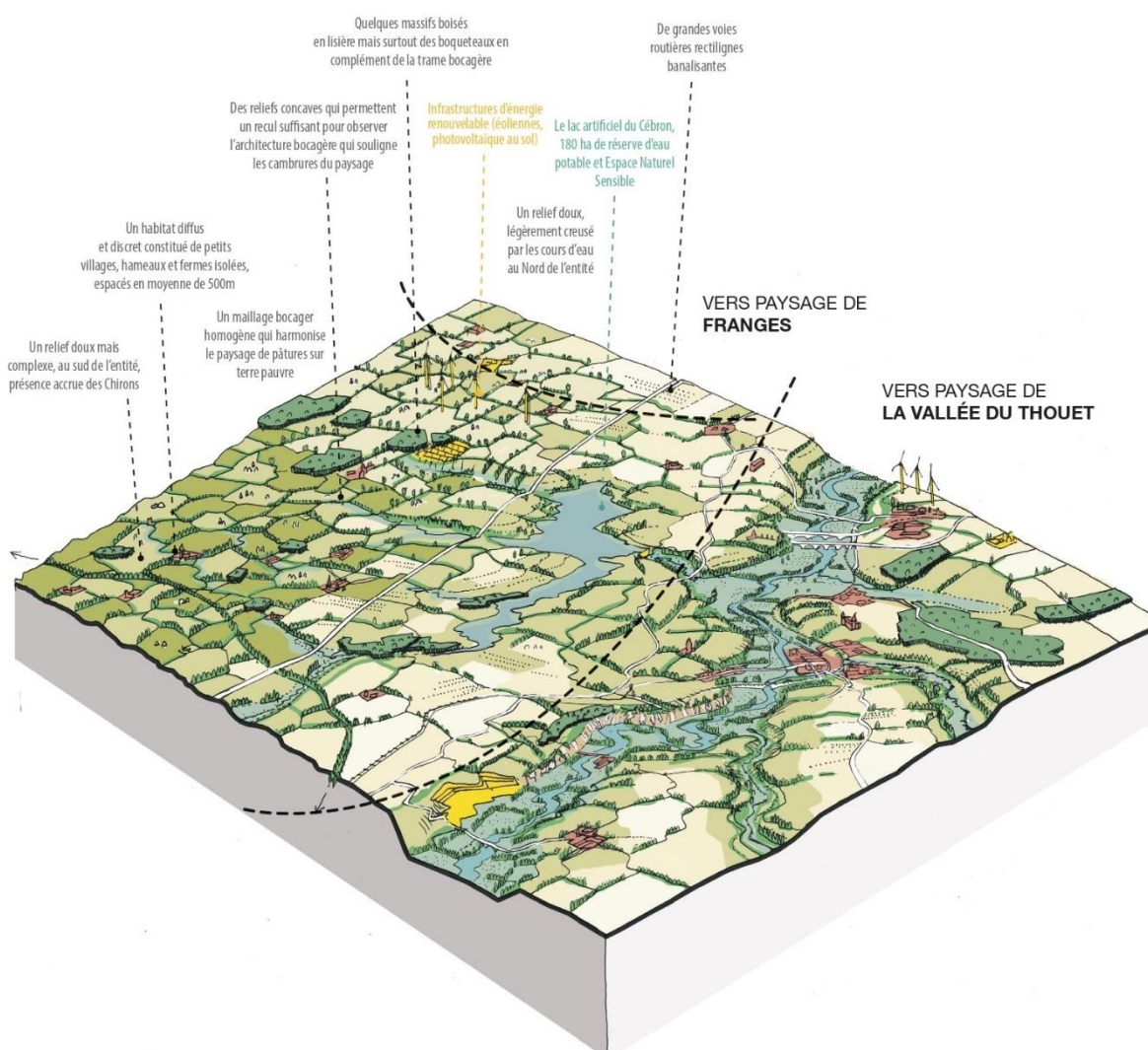
Le bocage est omniprésent avec des haies basses ponctuées d'arbres isolés, parsemées d'ajoncs, qui, en continuité de petits bois, harmonisent le paysage au relief doux et permettent de grandes ouvertures visuelles.

Le réseau dense mais discret de cours d'eau, converge vers le Thouet dont le bassin est jalonné de micros-vallons, de nombreux petits cours d'eau temporaires à la ripisylve plus ou moins continue. De nombreux petits étangs, mares et la retenue d'eau du Cébron complètent ce réseau hydrographique.

Les « Landes bocagères » se composent d'habitats diffus, qui essaient à distance régulière le territoire, constitués de petits bourgs, villages, regroupements de fermes ou fermes isolées, situés en fonction des points d'eau.

La couverture boisée est essentiellement constituée de chênes sous forme libre ou menés en têtard dans les haies taillées ou dans les bosquets. On retrouve quelques boisements de conifères.

Le Sud de l'unité est marqué par le développement récent des zones d'habitats pavillonnaires. Trois grandes voies routières traversent le territoire de manière rectiligne et banalisent localement les paysages urbains ou agricoles.

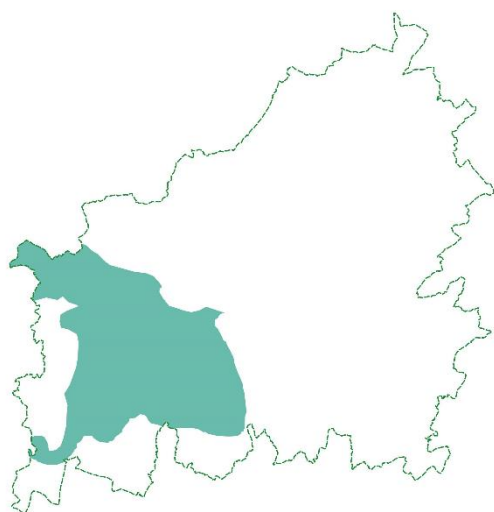


ENJEUX DES LANDES BOCAGÈRES

- ▶ La préservation d'un bocage dense et continu.
- ▶ La préservation des formes urbaines vernaculaires, notamment aux abords des grands axes routiers.
- ▶ La qualité de l'eau et la préservation voire la renaturation des continuités rivulaires.
- ▶ La maîtrise des implantations de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

LES CRÊTES ET VALLONS BOCAGERS : Paysage boisé et mystérieux jusqu'au crêtes de Gâtine

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ



Unité paysagère du Sud-Ouest du territoire, les paysages des « Crêtes et vallons bocagers » sont fortement marqués par les mouvements du relief : depuis les crêtes s'étirant d'Ouest en Est et comprenant le site du Beugnon, un chevelu de vallées érode le massif dans une direction Nord-Est Sud-Ouest, jusqu'à la Plaine niortaise.

Dans les vallées de l'Autize et de ses affluents, très densément boisées, le paysage se découvre par petites touches au gré des méandres, des routes et chemins et des ouvertures dans les boisements.

Depuis les « balcons », entre les bassins versants de l'Autize et du Thouet, des vues lointaines s'offrent au regard, assurées par le relief de crêtes douces traversant le Sud-Ouest de la Gâtine.

Bien que cette unité ne soit plus au cœur du bocage dense, on retrouve ici le caractère immersif de Gâtine. On est plongé dans le paysage très typé, sensation renforcée par la proximité contrastée de la Plaine niortaise.

COMMUNES CONCERNEES

Allonne, Ardin, Béceleuf, La Boissière-en-Gâtine, Beugnon-Thireuil, Le Busseau, Champdeniers, La Chapelle-Bâton, Cours, Fenieux, L'Absie, Les Groseillers, Mazières-en-Gâtine, Pamplie, Puihardy, Le Retail, Saint-Laurs, Saint-Maixent-de-Beugné, Saint-Pardoux-Soutiers, Saint-Paul-en-Gâtine, Saint-Marc-la-Lande, Secondigny, Scillé, Surin, Vernoux-en-Gâtine, Xaintray.

CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

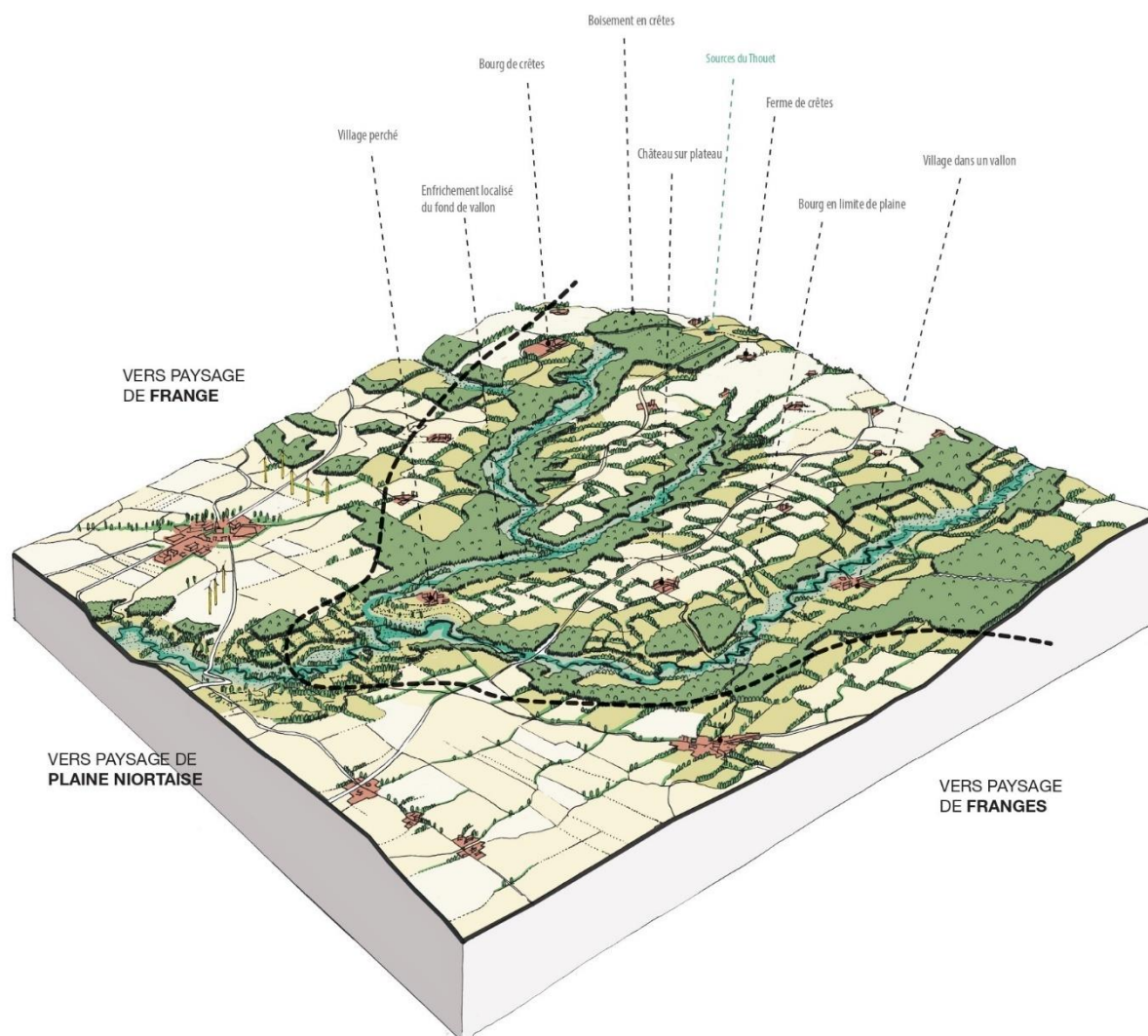
Paysages marqués par le relief, les « Crêtes et vallons bocagers » sont traversés par les crêtes Est/Ouest et par les vallées de l'Autize et ses affluents, tout en accueillant les sources du Thouet et de la Vendée.

Le paysage est immersif, voire mystérieux dans la partie sud des vallées et au nord-ouest, avec un bocage dense et la présence de l'élevage. On observe des boisements ponctuels annexés aux vallées, couplés à un phénomène d'enfrichement local de l'ancien bocage en fond de vallées.

Les crêtes qui s'étirent de Vernoux-en-Gâtine à Mazières-en-Gâtine, offrent un paysage aérien. Les boisements des vallées se raréfient sur les hauteurs, les haies bocagères y sont moins denses et moins arborées, la culture de céréales occupe une grande part du panorama témoignant d'un phénomène de banalisation paysagère, complétée par les vergers et pâtures. Ces situations dominantes permettent

de détailler le bocage, ici desserré, marquant le parcellaire agricole, mais aussi le paysage plus lointain, qui plonge jusqu'à la Plaine niortaise au Sud et vers Secondigny et Parthenay au Nord.

L'urbanisation est marquée et diffuse sur les crêtes avec quelques gros bourgs le long des ruisseaux (Fenioux, Pamplie) et beaucoup de fermes disséminées, tous les 500 mètres environ. Les types d'habitat sont variés au sud dans les vallées, avec la présence de villages dans les vallons (Xaintray) ou perchés (Ardin), on observe peu de fermes isolées sur les plateaux.

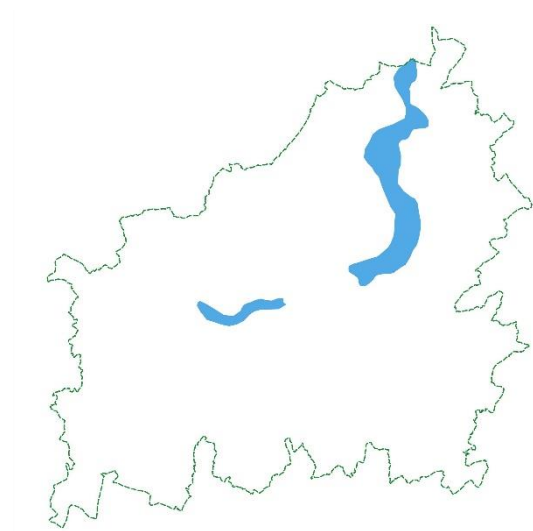


ENJEUX DES CRÊTES ET VALLONS BOCAGERS

- ▶ Le respect et la régénération des arbres, en massifs, en haies ou isolés, qui marquent, avec le relief, le Sud de l'unité.
- ▶ L'évolution du bocage et l'enfrichement de fond de vallons.
- ▶ L'évolution paysagère des crêtes, face au risque de banalisation.
- ▶ Les spécificités architecturale et urbaine des villages et bourgs, notamment l'utilisation de la pierre dans les constructions et leur implantation dans le relief.

LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DU THOUE : falaises, alluvions, vallées sèches et patrimoine bâti

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ



La vallée du Thouet est un long événement paysager dans le territoire. L'unité des « Paysages de la Vallée du Thouet » est interrompue par les « Paysages urbains de Parthenay » pour continuer en amont du cours d'eau.

Le « *défilé du Thouet* » est situé entre les « Landes bocagères » à l'ouest, un bocage sur terres pauvres et imperméables et les « Contreforts » à l'est. Cette vallée offre par contraste un paysage boisé et encaissé. On ne le découvre parfois que par surprise depuis les hauts de côteaux.

Le « *Vallon du Thouet* » correspond à l'amont de la rivière. Il s'inscrit de manière plus discrète en

traversant Secondigny et Azay-sur-Thouet. Il se dissocie des unités voisines des « Landes bocagères » au Nord et des « Vallées bocagères » au Sud.

Airvault et les bourgs de l'unité sont implantés par rapport au relief et aux types de sols de la vallée : en surplomb ou de part et d'autre du cours d'eau. Ce rapport continu à l'eau implique un patrimoine riche, caractéristique de la vallée du Thouet : des ponts romans, des châteaux. Le patrimoine bâti industriel (moulins, forges, etc.) est également directement associé au cours d'eau.

Les falaises rocheuses sont une autre particularité de la vallée du Thouet, ainsi que les vallées sèches, autant d'espaces écologiquement différents et particulièrement intéressants. Enfin, le trajet du cours d'eau constitue un axe de découverte et de traversée de la Gâtine, notamment jusqu'à Parthenay. Cette continuité naturelle relie la Gâtine au Thouarsais, et, à une autre échelle, aux Pays de la Loire.

COMMUNES CONCERNEES

Availles-Thoursais, Airvault, Azay-sur-Thouet, Louin, Saint-Loup-Lamairé, Gourgé, Lhoumois, La Peyratte, Secondigny.

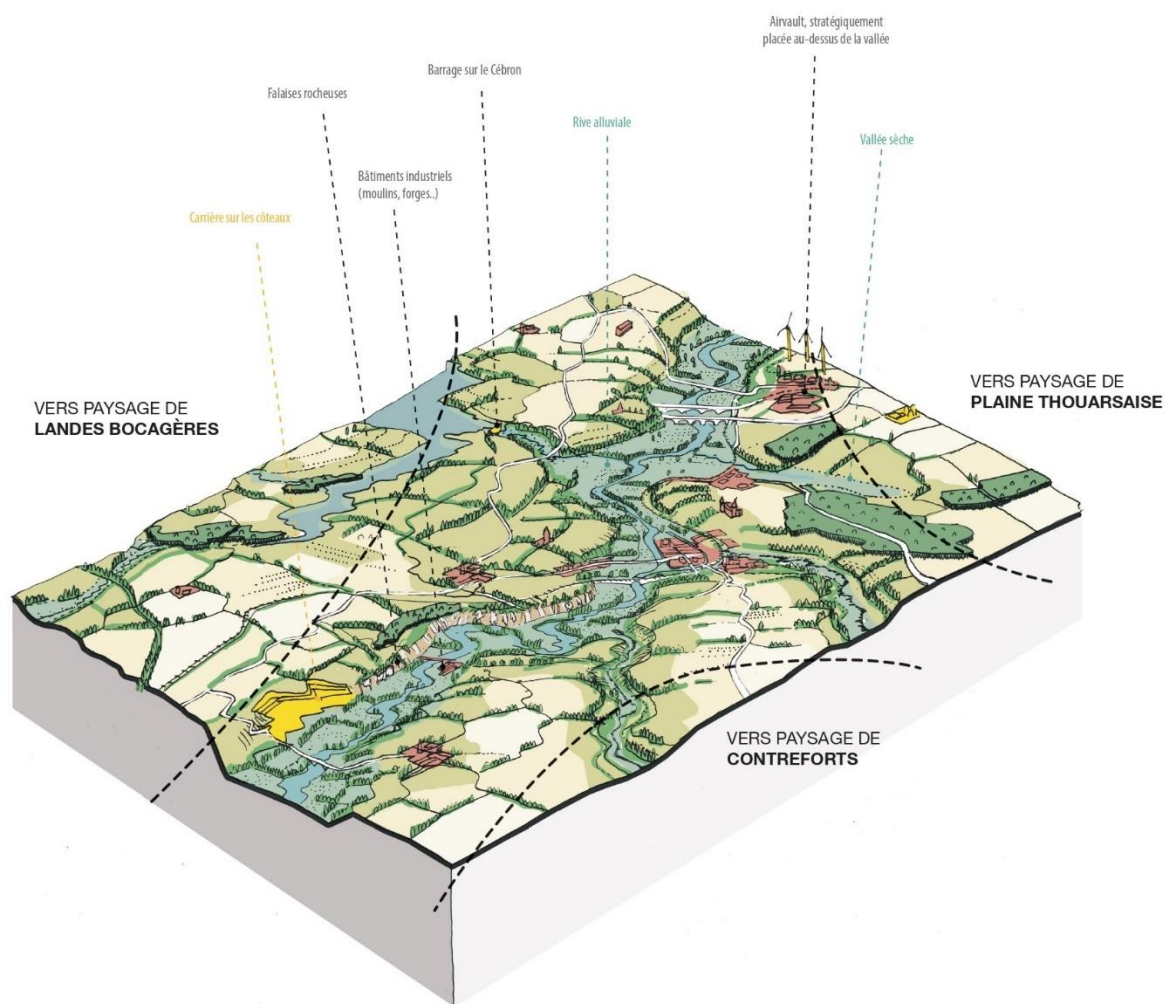
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

La rivière coule en fond de vallée parfois encaissée avec de nombreux méandres et coteaux ; des vallées sèches et vallons d'affluents complètent l'unité paysagère. Ces paysages de vallée se détachent dans le panorama, ils constituent une brèche boisée dans le territoire de sa source granitique vers la « Plaine thouarsaise » calcaire.

Sur la vallée se fixent de nombreux bourgs avec ponts, des châteaux et des bâtiments industriels (anciens moulins, forges, etc.), ainsi qu'une carrière à la Peyratte.

La ripisylve du Thouet s'étire dans les haies bocagères et les pâtures. Sur les coteaux abrupts se découpent des falaises rocheuses. Sur les rives alluviales, on observe des cultures vivrières et des jardins aux abords des bourgs. La disparition progressive des peupleraies se remarque, tandis que les fonds de petites vallées d'affluents s'enfrichent localement. La vallée se compose également de nombreux petits barrages, écluses et gués.

Les « Paysages de la Vallée du Thouet » sont marqués par les villes d'Airvault et Parthenay, situées de manière stratégique au-dessus de la vallée et des bourgs situés en surplomb (La Peyratte, Gourgé, Louin...) ou de part et d'autre de la rivière (Saint-Loup-Lamairé, Availles-Thouarsais...) au niveau de confluence avec de petits affluents ou de vallées sèches. L'urbanisation sur les coteaux se manifeste par des châteaux et des fermes et certains bâtiments industriels (moulins, forges...) qui sont en contact direct avec le cours d'eau.

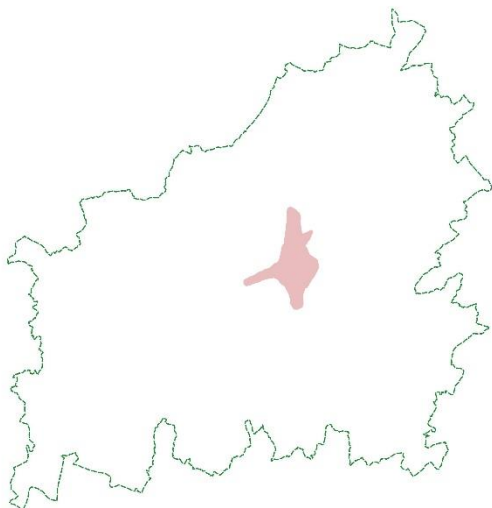


ENJEUX DES PAYSAGES DE LA VALLEE DU THOUET

- ▶ La maîtrise de l'urbanisation dans le lit majeur du Thouet.
- ▶ La maîtrise de l'impact paysager des carrières et autres infrastructures industrielles.
- ▶ La qualité de l'eau et la préservation voire la renaturation des berges.
- ▶ La préservation / reconversion du patrimoine bâti vernaculaire et industriel.

LES PAYSAGES URBAINS DE PARTHENAY : dans une boucle du Thouet

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ



Parthenay se situe au centre de la Gâtine et se développe le long du Thouet, cours d'eau qui traverse le bocage et relie le territoire au Thouarsais.

Parthenay est la ville la plus peuplée et la plus étendue de Gâtine. Elle crée, par son ampleur et le caractère exceptionnel de son patrimoine urbain, une césure dans les paysages de bocage.

Son patrimoine bâti, qui révèle les différentes époques du développement de la ville, est riche et varié.

L'agglomération de Parthenay concentre nombre d'enjeux des paysages de Gâtine : la préservation du patrimoine architectural, qu'il soit d'exception ou

vernaculaire, la qualité des espaces publics centraux et historiques, la valorisation des espaces de nature ou végétalisés au sein des agglomérations périphériques, notamment les cours d'eau, la préservation des vues vers le paysage de bocage, et enfin la préservation même du bocage entrant en contact avec les limites de la ville.

COMMUNES CONCERNEES

Parthenay, Pompaire, Le Tallud, Viennay, Châtillon-sur-Thouet.

CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

Cité médiévale installée sur un promontoire rocheux dans une boucle du Thouet. Les « Paysages urbains de Parthenay » offrent de nombreux points de vue remarquables intra et extramuros, sur la vallée et le bocage alentour, depuis les belvédères, les fortifications, les jardins et les habitations. Parthenay rassemble un patrimoine bâti exceptionnel et varié.

Le Thouet longe les remparts Nord du centre historique et offre une continuité d'espaces végétalisés et ouverts, des cheminements piétons. Il existe encore des points de contacts entre la ville et le bocage.

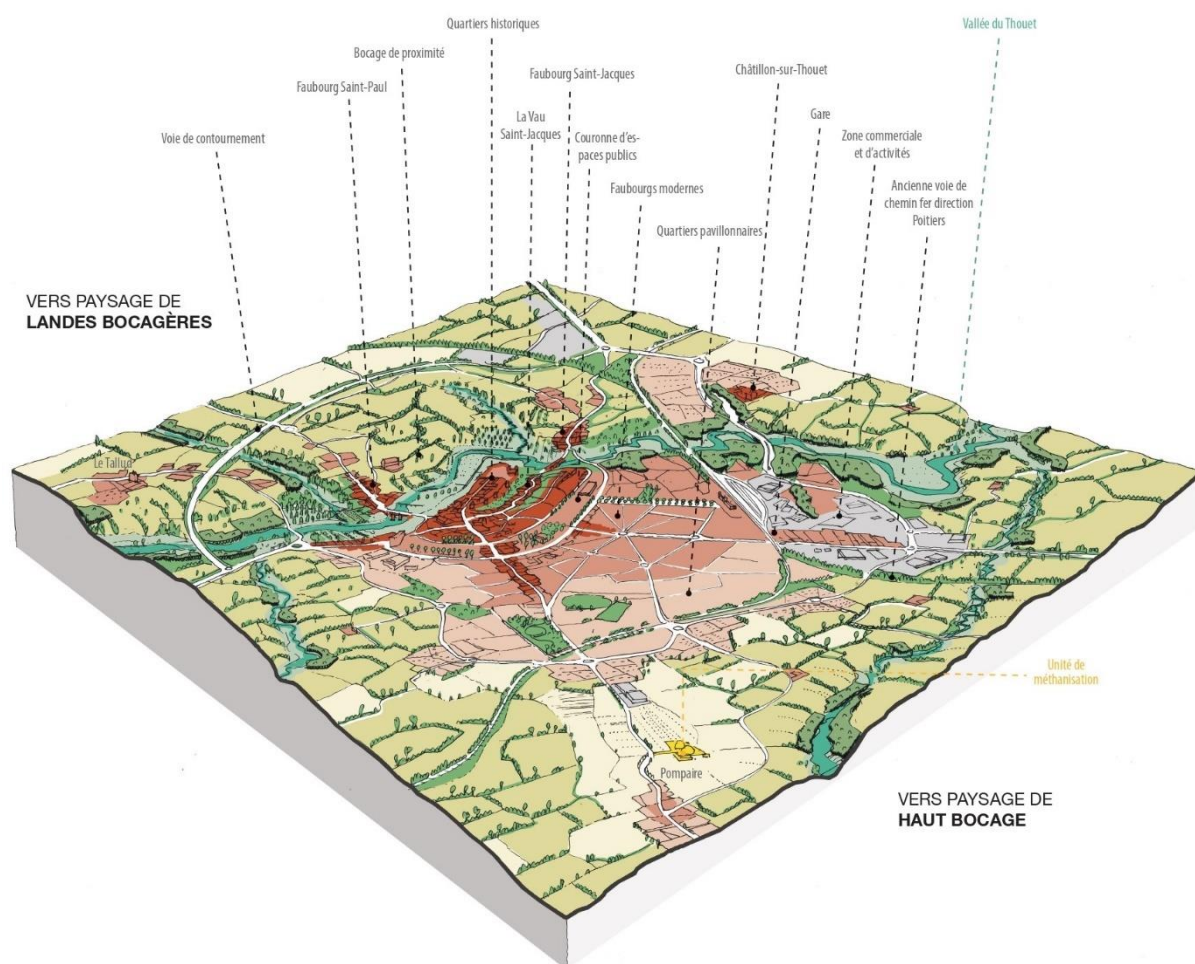
On observe un étalement urbain contemporain, de type périphérique vers Châtillon-sur-Thouet, Pompaire, le Tallud et à l'Est, le long des axes routiers.

La ville centre se compose de la cité dans ses remparts, puis le bâti et les jardins s'insèrent dans le relief, et dans le « talweg » de la rue de la Vau Saint-Jacques.

La première couronne de quartiers (XIX^e et XX^e siècles) s'inscrit le long de grands espaces publics longeant au Sud et à l'Est les limites de la ville médiévale, nouvel axe de développement Ouest-Est vers la gare.

La deuxième couronne de développement urbain (habitat, équipements et activités), s'étend jusqu'à la ligne de chemin de fer.

Le développement récent se manifeste au-delà de la ligne de chemin de fer (zones pavillonnaires et commerciales) et le long des axes routiers.

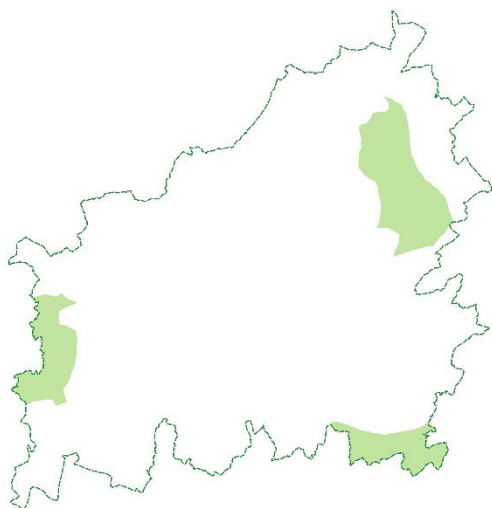


ENJEUX DES PAYSAGES URBAINS DE PARTHENAY

- ▶ Le développement de la relation ville-vallée, notamment par les espaces et bâtiments publics, les connections piétonnes.
- ▶ La maîtrise paysagère des points de contacts entre la ville et la vallée (berges, falaises rocheuses, jardins, ponts, etc.).
- ▶ La préservation des vues et des covisibilités remarquables sur et dans la ville, la préservation des jardins en terrasses de la Vau Saint-Jacques.
- ▶ La maîtrise de l'étalement urbain périphérique et la préservation du bocage de proximité.

LES CONTREFORTS : paysages contrastés et jardinés

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ



Les paysages des « Contreforts » mêlent coteaux et vallées boisées ou bocagères, à des plateaux plus céréaliers, où le maillage de haies se fait plus lâche.

On parle ici de contreforts de Gâtine, car les limites vers les paysages de plaine sont strictes, matérialisées par des boisements denses et larges, associés pour les contreforts du Nord-Est du PNR à un relief prononcé.

Les paysages de cette unité ont la particularité, dans leur diversité d'ambiances, d'apparaître comme ordonnés, particulièrement entretenus, dit jardinés.

Le bocage s'efface derrière d'autres spécificités : la juxtaposition de haies basses ou arborées, de pâtures

et de cultures, de boisements denses et de fonds de vallon ouvert, de parcs avec leurs grands arbres d'ornement, crée une mosaïque de micropaysages. S'il était possible d'embrasser du regard les contreforts, aurait-on sous nos yeux un grand jardin composé ?

COMMUNES CONCERNEES

Le Chillou, Assais-les-Jumeaux, Saint-Loup-Lamairé, Pressigny, Aubigny, Lhoumois, Oroux, Thénézay, La Ferrière-en-Parthenay, Fomperron, Ménigoute, Saint-Germier, Saint-Laurs, Le Busseau, Beugnon-Thireuil, Saint-Maixent-de-Beugné.

CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

L'unité paysagère des « Contreforts » s'appuie au pied du Massif armoricain. Découpée en trois « sous-unités » situées au Nord-Est, au Sud-Est et à l'Ouest, celles-ci se distinguent de par leur géographie, mais rassemblent des caractéristiques communes.

Les massifs forestiers forment les limites vers la plaine :

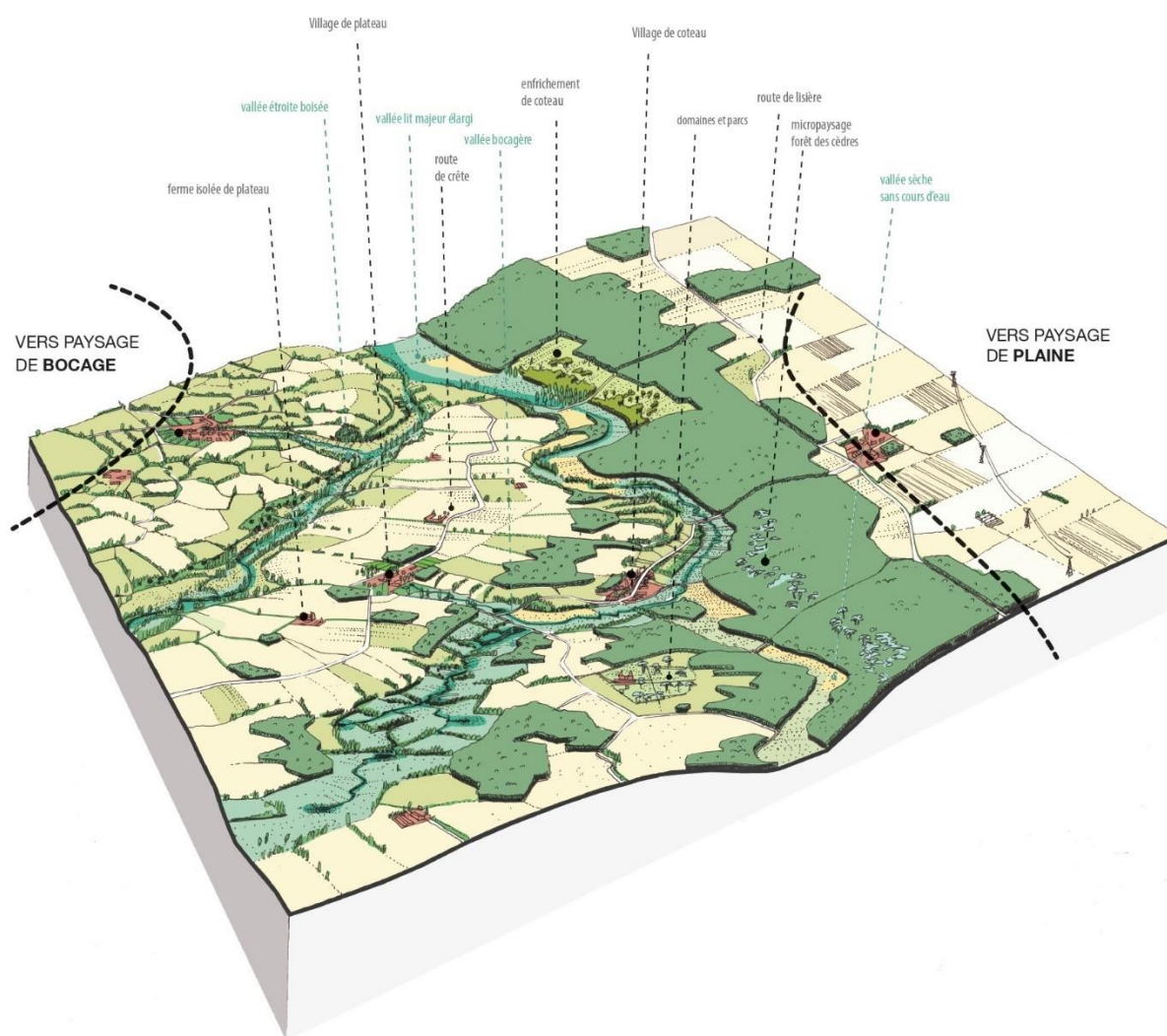
- ▶ Au Nord-est, autour de la vallée du Gâteau qui structure le paysage et avec la forêt d'Autun, elles définissent une limite stricte vers la plaine de Thouars ;
- ▶ Au Sud-est de Saint-Germier, les massifs forment une limite vers le Poitou ;
- ▶ À l'Ouest, des boisements plus modestes marquent une limite vers la Vendée.

Unité de transition, entre les paysages immersifs au bocage dense et les paysages dégagés des plaines ouvertes, les « Contreforts » se composent de caractéristiques appartenant à ces paysages différents. Sur les plateaux, se succèdent boisements et cultures céréalières avec la présence d'un bocage desserré. Sur les coteaux et bords de plateaux, le bocage y est dense avec du pâturage. Les coteaux abrupts en limites d'unité sont marqués par la présence de boisement et donc d'un enfrichement. La

présence de l'eau se manifeste par de nombreuses sources sur les coteaux, et pour les contreforts Nord, des cours d'eau définissant des plateaux.

Les « Contreforts » se composent de nombreux domaines, parcs, châteaux, grosses fermes, avec un patrimoine arboré remarquable associé, qui ponctuent la découverte des lieux et provoquent des surprises.

Cette unité rassemble les témoins de l'ambiguïté calcaire/granite dans l'architecture et l'alternance entre prairies et cultures. Les types d'habitats y sont variés avec des villages ou fermes isolées de plateau, associés à des sources, ainsi que des villages de coteau, associés à un cours d'eau.

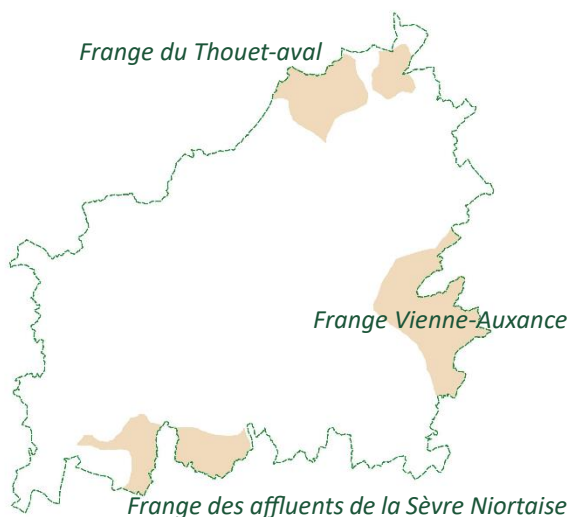


ENJEUX DES CONTREFORTS

- ▶ La préservation de l'équilibre bocage/culture céréalière.
- ▶ La qualité architecturale et urbaine des villages.
- ▶ Le respect et la régénération des arbres, en massifs ou isolés.

LES FRANGES : à la croisée du bocage et de la plaine

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ



Les secteurs de frange se caractérisent par un bocage semi-ouvert. Ils constituent des espaces de transition paysagère entre les secteurs d'immersion, de bocage, et les secteurs de plaines.

Les prairies permanentes et temporaires et les haies sont encore présentes, mais les parcelles sont moins resserrées que dans le cœur du bocage.

Chacun des secteurs de frange observe des caractéristiques qui lui sont propres.

Frange du Thouet-aval : située au Nord, entre la Plaine thouarsaise, les Landes bocagères et

les Contreforts nord, son nom lui vient du fait d'être traversée par la Vallée du Thouet.

Frange Vienne-Auxance : entre Haut-Bocage et Poitou, vers le département de la Vienne, plus ouverte et céréalière, cette frange jouxte au nord les contreforts nord, et est traversée par l'Auxance et ses affluents.

Frange des affluents de la Sèvre niortaise : au sud du territoire, entre les Vallées bocagères et la Plaine niortaise, cette frange est marquée par la proximité avec la vallée de l'Autize, affluent de la Sèvre Niortaise, le fleuve qui traverse le Marais poitevin jusqu'à son exutoire en Baie de l'Aiguillon.

COMMUNES CONCERNEES

- ▶ Frange du Thouet-aval : Boussais, Airvault, Louin, Avoines-Thouarsais.
- ▶ Frange Vienne-Auxance : Les Forges, Vasles, Saint-Martin-du-Fouilloux, La Ferrière-en-Parthenay.
- ▶ Frange des affluents de la Sèvre Niortaise : Béceleuf, Surin, Sainte-Ouennne, Champdeniers, Saint-Christophe-sur-Roc, La Chapelle-Bâton.

CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

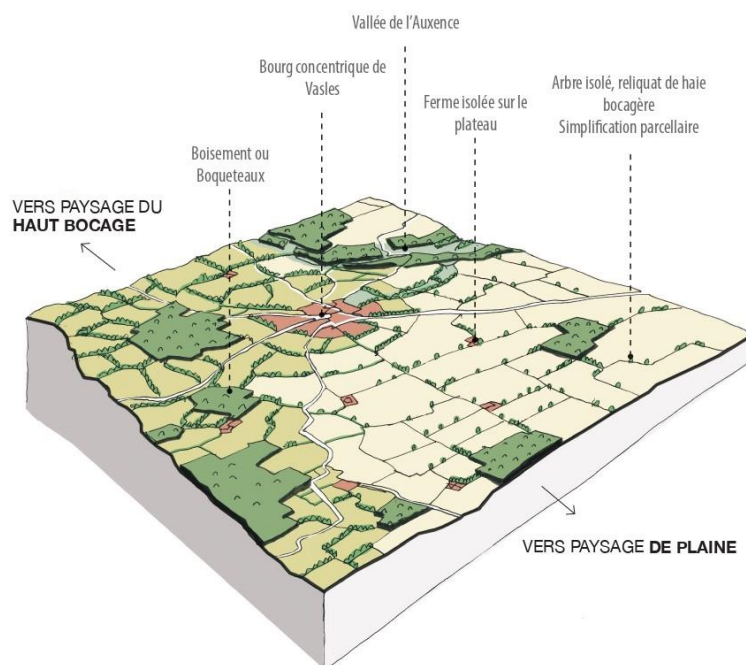
L'unité paysagère des « Franges » se caractérise par des espaces semi-ouverts : entre des horizons de plaine et des vues à peine interrompues par le bocage des vallons ou par des parcelles boisées.

On y retrouve un maillage de haies plus ample et desserré que dans le cœur immersif du bocage, de grandes surfaces agricoles qui se sont substituées à un parcellaire historique plus restreint et on observe sur ces unités une banalisation en cours du paysage. Ce phénomène est notamment présent aux abords de vallons et vallées, où de grandes parcelles de culture se combinent avec des reliquats de trame bocagère.

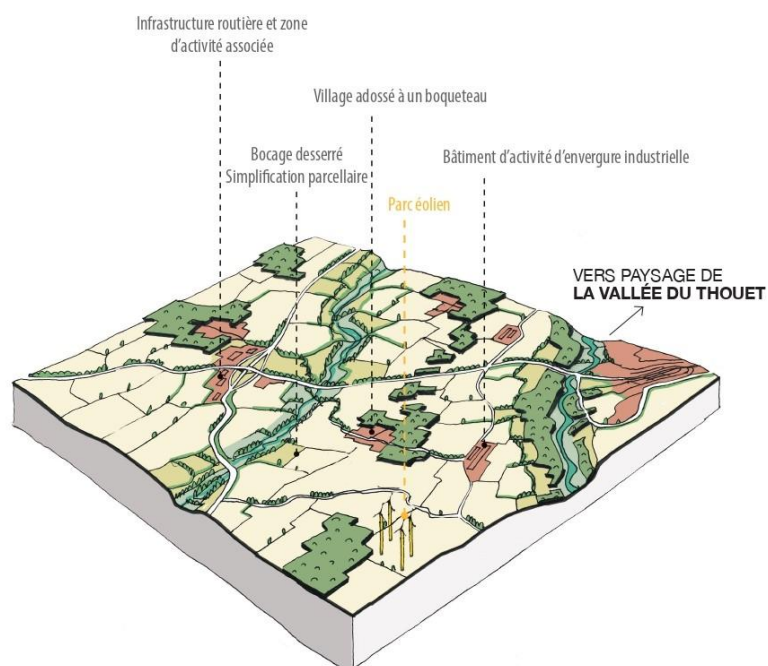
La présence de boqueteaux ponctue le paysage agricole, tout comme l'enfrichement des versants abrupts des vallées. Les parcs éoliens et le photovoltaïque au sol sont présents dans ces unités de « Franges ».

Les dynamiques d'urbanisation et d'habitat sont différentes d'une frange à l'autre :

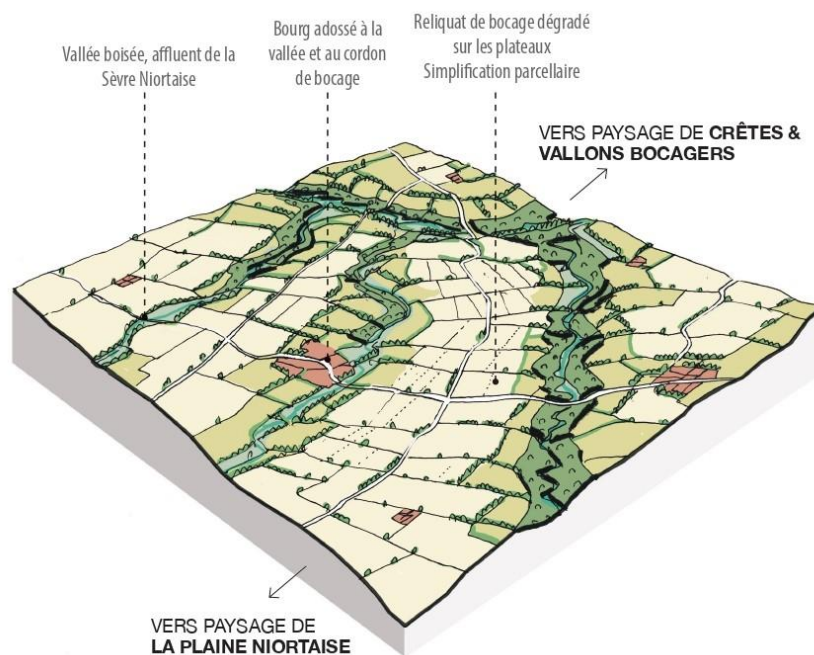
La « **Frange du Thouet-aval** », au Nord, a peu d'habitat isolé.



La « **Frange Vienne-Auxance** », à l'Est, voit l'habitat se concentrer aux abords des vallées. Vasles et La-Ferrière-en-Parthenay se situent à la naissance de vallons, au contact de la plaine céréalière thouarsaise.



La « Frange des affluents de la Sèvre niortaise », au Sud, développe de l'habitat pavillonnaire au contact de la Plaine de Niort et à proximité de l'autoroute.

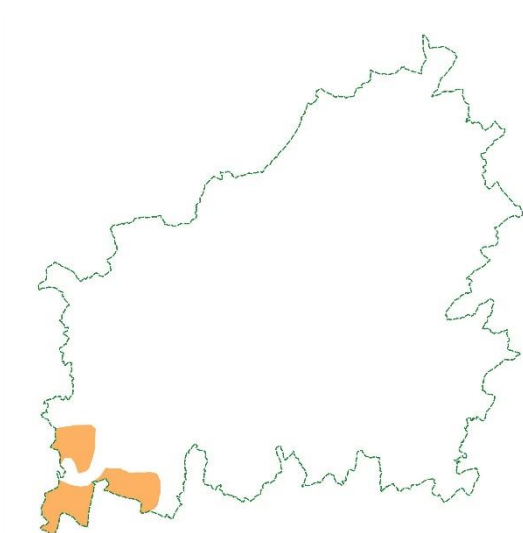


ENJEUX DES FRANGES

- ▶ La préservation, voire la restauration du bocage.
- ▶ La qualité urbaine des bourgs et villages, notamment leurs abords, la maîtrise de l'étalement urbain.
- ▶ L'intégration des zones d'activités, des infrastructures techniques et routières, des dispositifs d'énergies renouvelables.

LA PLAINE NIORTAISE : derniers reliquats du bocage

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ



La Gâtine présente deux facettes : une ligne de crête bocagère qui constitue la pointe du Massif armoricain et les deux versants que sont le Bassin Parisien au nord-est avec la « Plaine thouarsaise » et le Bassin Aquitain au Sud-Ouest avec la « Plaine niortaise ».

Par le passé, ces territoires se complétaient, avec le bocage, par des échanges de bois, de chaux, de paille et de fumier. Aujourd'hui, cette interrelation est à réinventer.

Que l'on arrive ou que l'on reparte par les plaines, le contraste est frappant entre les paysages de bocage au caractère immersif et collinaire et les paysages de plaine qui s'embrassent d'un seul regard ; l'horizon à perte de vue.

A l'extrémité Sud-Ouest du territoire, les parcelles en lanières ont laissé place à de grandes étendues cérésières. Sans qu'elles n'aient fait l'objet d'un maillage bocager dense par le passé, elles sont encore ourlées de quelques linéaires de haies ponctuées d'arbres de haut jet, notamment le long des voies et aux approches des villages. Les perspectives sont légèrement plongeantes et les linéaires de haies arborées accentuent la profondeur de champ.

COMMUNES CONCERNEES

Coulonges-sur-l'Autize, Ardin, Saint-Pompain, Faye-sur-Ardin, Surin.

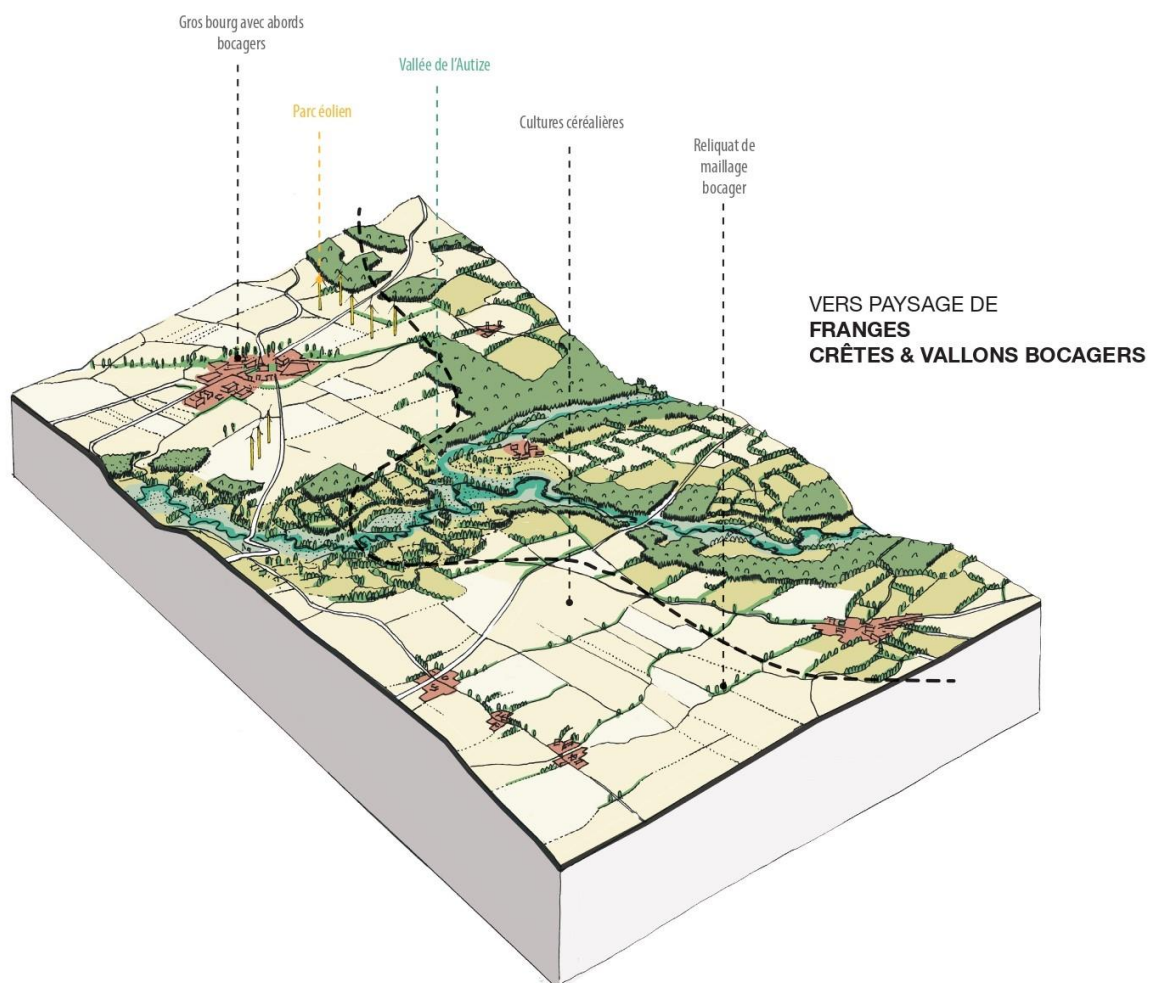
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

Les paysages de la « Plaine niortaise » sont ouverts et de grandes parcelles de culture cérésières dominant sur le socle calcaire. La simplification du parcellaire offre peu de diversité d'ambiances.

On y observe des vues conjointes sur la grande plaine de Niort au Sud et la Gâtine boisée des « Vallées bocagères » au Nord. Des reliquats de bocage et plus généralement de boisements autour des bourgs et villages et le long des ruisseaux permettent de distinguer ce paysage de la « Plaine niortaise » d'openfield.

Un réseau de routes et de chemins quadrille la plaine agricole de manière homogène selon une trame itérative de 500 mètres en moyenne. Se distinguent à l'horizon, les parcs éoliens et de petits boisements épars.

L'habitat est groupé dans les bourgs, associé aux bâtiments agricoles et aux silos. Quelques fermes et habitats diffus, distants d'environ 1,5 km, se concentrent à proximité des vallées. L'urbanisation récente de type pavillonnaire, se développe à proximité de Niort et de l'autoroute.

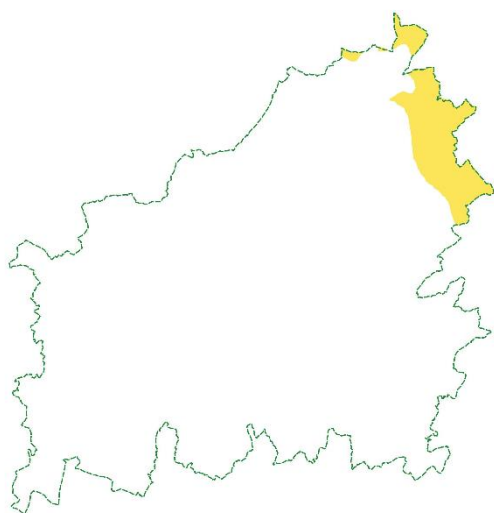


ENJEUX DE LA PLAINE NIORTAISE

- ▶ La qualité urbaine des bourgs et villages, la gestion de leurs franges et la préservation des abords bocagers, des murs de pierre sèche.
- ▶ La préservation des arbres et la végétalisation des espaces publics.
- ▶ L'intégration du bâti agricole et des dispositifs d'énergie renouvelables (photovoltaïque, parc éolien).
- ▶ La maîtrise de l'évolution parcellaire et la préservation voire la densification des arbres isolés ou groupés.

LA PLAINE THOUARSAISE : grande ouverture, vue dégagée et lointaine

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ



Au Nord-Est du territoire, ligne de crête bocagère de la Gâtine repose, d'une part, sur le Massif armoricain, d'autre part, sur le Bassin Parisien, formant ainsi la « Plaine thouarsaise ».

Les liens d'échanges commerciaux (bois, chaux, paille...) et les interrelations entre la plaine et le bocage étaient importants par le passé ; ces territoires se complétaient ; leurs liens pourraient aujourd'hui être réinventés.

Les paysages ouverts de la « Plaine thouarsaise » offrent une vue dégagée qui contraste avec les paysages de bocage au caractère immersif et collinaire.

Située à l'extrémité Nord-Ouest du territoire, les vues de la « Plaine thouarsaise » y sont lointaines et épurées. Le paysage se résume à une ligne d'horizon à peine crénelée, parfois agrémentée de silhouettes bâties, de rares bosquets et de lignes à haute tension.

COMMUNES CONCERNEES

Irais, Airvault, Assais-les-Jumeaux, Availles-Thouarsais, Pressigny, Thénézay, Doux.

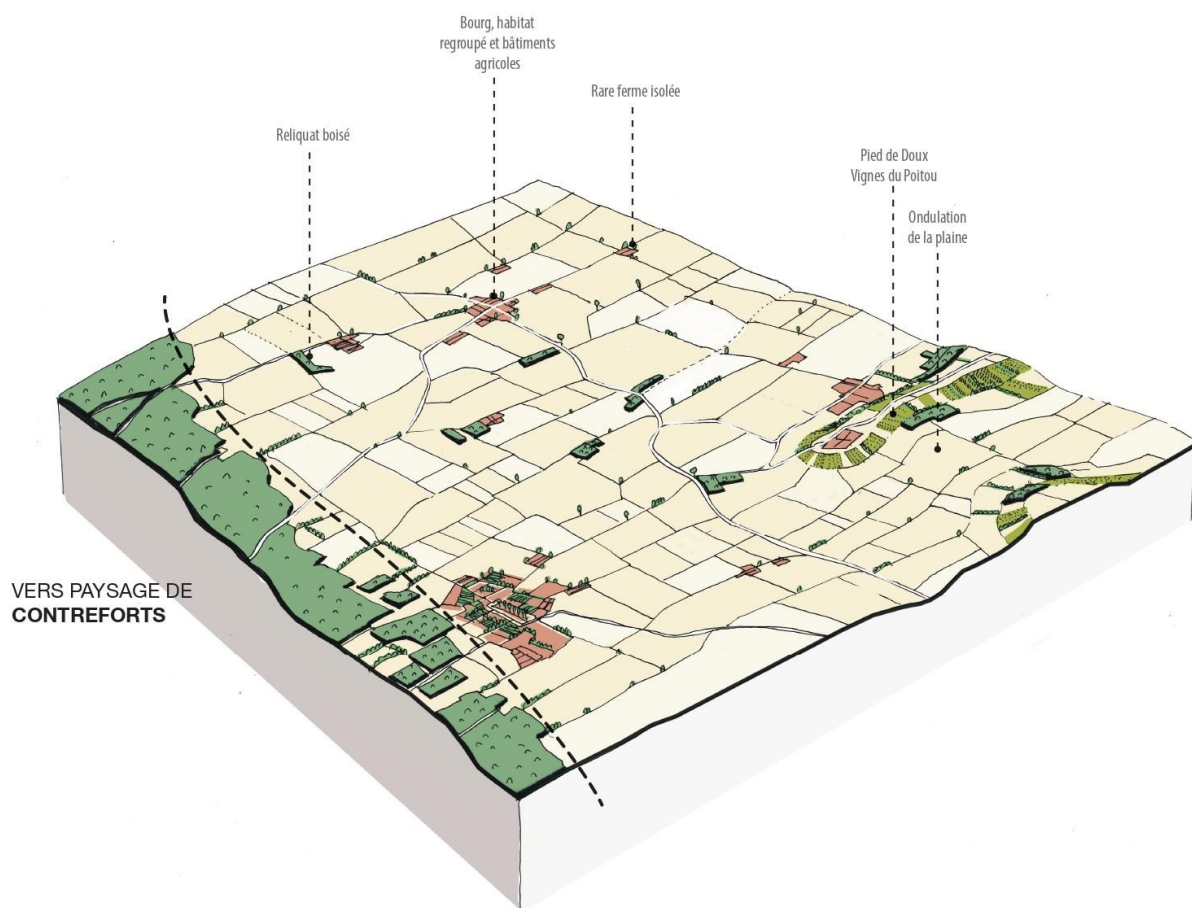
CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

La « Plaine thouarsaise » est une unité aux paysages dégagés qui présentent de vastes étendues agricoles. Le parcellaire de grandes cultures céréalières est dépourvu de haie de bornage.

L'horizontalité domine. Les événements paysagers majeurs relèvent des motifs bâtis et techniques (châteaux d'eau, éoliennes, pylônes) et des bourgs avec leur clocher. On y observe de rares petits boisements résiduels qui correspondent à d'anciens parcellaires, ainsi que quelques rares boqueteaux.

Un réseau de routes et de chemins quadrille la plaine agricole de manière homogène selon une trame itérative de 500 mètres en moyenne.

L'habitat est groupé sous forme de villages distants de 3,5 km environ. On distingue dans la « Plaine thouarsaise » de rares fermes isolées et quelques hameaux.



ENJEUX DE LA PLAINE THOUARSAISE

- ▶ La qualité urbaine des bourgs et villages, la gestion de leurs franges, la préservation des arbres et la végétalisation des espaces publics.
- ▶ L'intégration du bâti agricole et des dispositifs d'énergie renouvelables (parc éolien).
- ▶ La maîtrise de l'évolution parcellaire et la préservation voire la densification des arbres isolés ou groupés.

2. Les objectifs de qualité paysagère (OQP)

Les 5 grands Objectifs de Qualité Paysagère du PNR de Gâtine poitevine permettent de répondre aux enjeux des unités paysagères présentées précédemment. Chacun des grands objectifs est détaillé en sous-objectifs appelé **DISPOSITIONS PAYSAGERES**. Les OQP et les dispositions paysagères qui les composent sont répartis selon les différentes unités paysagères et les mesures de la Charte du Parc dans les tableaux à la fin du document.

Les OQP définis ici constituent l'ossature des futures actions sur les paysages du PNR de Gâtine poitevine, illustrées par des exemples concrets permettant de démontrer les possibilités d'intervention du PNR pour atteindre ces objectifs.

OQP 1 - Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non bâtir

Préserver l'écrin paysager de la Gâtine, c'est construire de façon réfléchie en respectant l'identité locale. Il s'agit de favoriser la densification urbaine, de rénover le bâti existant et d'intégrer harmonieusement les nouvelles constructions pour maintenir la qualité des paysages. Cet OQP se décline en 4 dispositions paysagères.

DISPOSITIONS PAYSAGÈRES :

- ▶ Privilégier la densification des zones déjà bâties et/ou imperméabilisées.
- ▶ Restaurer le bâti ancien dans le respect des spécificités architecturales de Gâtine tout en les adaptant aux nouveaux modes de vie et en assurant leur rénovation énergétique.
- ▶ Intégrer les spécificités architecturales de Gâtine dans les constructions neuves pour les logements, les bâtiments agricoles et les bâtiments industriels.
- ▶ Améliorer l'intégration des bâtiments agricoles dans le relief et les vues, par la réalisation d'un « Guide de préconisation » notamment pour accompagner les porteurs de projets.

OQP 1 - Exemple d'action

Créer un guide de recommandations pour encadrer la construction en zone agricole et assurer son intégration paysagère :

- ▶ Élaborer une boîte à outils architecturale et paysagère détaillant les bonnes pratiques en matière de volume, matériaux, implantation, orientation, couleurs, végétalisation, intégration des panneaux photovoltaïques et des clôtures.
- ▶ Rédiger des fiches techniques adaptées aux différents types d'exploitations agricoles (élevage, stockage...) et aux spécificités des unités paysagères, illustrées par des exemples concrets de mauvaises et bonnes intégrations.



Conseils pratiques d'intégration paysagères de bâtiments agricoles. Source : raine.fr

OQP 2 - Rendre attrayante et confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine

Réinventer le bourg de Gâtine, c'est rendre les villages plus agréables à vivre en améliorant l'habitat, les espaces publics, les équipements et les entrées de village. L'objectif est de créer des lieux plus attractifs et confortables, en intégrant mieux les aménagements, en donnant plus de place à la nature et aux déplacements doux, tout en préservant l'identité rurale du territoire. Cet OQP se décline en 6 dispositions paysagères.

DISPOSITIONS PAYSAGÈRES :

- ▶ Améliorer la qualité des entrées de villes et de villages et agir en priorité sur les villages « portes d'entrées » de la Gâtine identifiés dans le Plan de Parc.
- ▶ Végétaliser et désimperméabiliser les bourgs, notamment dans les lotissements et les espaces publics et aménager des parcs et jardins (publics et privés) favorables à la biodiversité.
- ▶ Protéger le patrimoine arboré et replanter des espèces locales, avec la marque « Végétal Local », en vue d'une trame bocagère urbaine de qualité.
- ▶ Aménager les traversées routières des bourgs et villages en priorisant les habitants et les piétons, pour développer une mobilité douce et sécurisée.
- ▶ Garantir l'intégration paysagère des éléments techniques (antennes, édicules et armoires électriques, clôtures, enfouissement des réseaux).
- ▶ Améliorer l'intégration paysagère et les fonctions écologiques des sites et zones d'activités économiques en agissant en priorité sur les secteurs identifiés dans le Plan de Parc.

OQP 2 - Exemple d'action

Aménager les entrées de villages « portes d'entrées », par exemple l'entrée sur la commune de Vasles par la route de Poitiers, par l'amélioration de voies douces existantes.

Délimiter la traversée de la Départementale en traçant la continuité du chemin bocager et créer un circuit de cheminements doux arboré en lisière urbaine pour distribuer les quartiers périphériques en lien avec la Boivre et Mouton Village.



Traversée de la route départementale à l'entrée de la commune de Vasles. Source : Google.

OQP 3 - Faire paysage avec les énergies renouvelables

Cet objectif vise à organiser l'implantation des énergies renouvelables en tenant compte des spécificités du territoire, à accompagner les projets pour une bonne intégration et à veiller à préserver l'équilibre entre production énergétique, agriculture et qualité des milieux naturels. Cet OQP se décline en 5 dispositions paysagères.

DISPOSITIONS PAYSAGÈRES :

- ▶ Elaborer à l'échelle de la Gâtine une stratégie de répartition des productions d'énergies renouvelables prenant pour socle les caractères paysagers de chaque entité.
- ▶ Mutualiser une ingénierie capable d'accompagner les collectivités et les porteurs de projets pour une intégration paysagère réussie des dispositifs de production d'énergie.
- ▶ Veiller au développement de la méthanisation adaptée au territoire, pour limiter au maximum la surexploitation de la biomasse agricole au détriment de la production alimentaire.
- ▶ Cadrer les modes de production du bois-énergie pour assurer la diversité, la qualité et la pérennité des peuplements arborés de Gâtine.
- ▶ Veiller à l'insertion paysagère et environnementale des projets d'agrivoltaïsme tout en maintenant les structures paysagères et agricoles existantes.

OQP 3 - Exemple d'action

Développer une Charte des bonnes pratiques pour une intégration paysagère réussie des énergies renouvelables :

- ▶ Créer une boîte à outils paysagère : sélection de palettes végétales adaptées, recommandations pour la gestion des espaces, intégration harmonieuse des clôtures et définition des stratégies d'implantation et d'orientation.
- ▶ Rédiger des fiches techniques de prescriptions paysagères adaptées à chaque type d'installation (photovoltaïque, éolien, méthanisation...), illustrées par des exemples concrets de bonnes et mauvaises pratiques.



Exemple du Guide du CAUE 77.

OQP 4 - Adapter les pratiques agricoles pour façonner les paysages de demain

Adapter les pratiques agricoles pour préserver les paysages de la Gâtine, c'est encourager une agriculture de proximité, maintenir les éléments naturels typiques, sécuriser les pratiques agricoles par des outils adaptés et valoriser les métiers du secteur pour assurer leur pérennité. Cet OQP se décline en 5 dispositions paysagères.

DISPOSITIONS PAYSAGÈRES :

- ▶ Maintenir et pérenniser les éléments paysagers typiques (arbres isolés, bois, haies, vergers, mares, prairies...) par la mise en place d'une gestion adaptée.
- ▶ Développer une agriculture de proximité en assurant les débouchés par la vente aux particuliers.
- ▶ Protéger les paysages et soutenir les pratiques agricoles typiques de Gâtine par la mise en œuvre et l'expérimentation d'outils contractuels, réglementaires et fonciers adaptés et concertés.
- ▶ Identifier les actuelles et futures « friches » d'élevage et explorer des modes de gestion adaptés tout en associant la recherche de débouchés économiques pérennes.
- ▶ Communiquer sur les métiers agricoles pour encourager les vocations et organiser des échanges entre pairs.

OQP 4 : Exemple d'action

Organiser des visites pédagogiques et des portes ouvertes dans les exploitations d'élevage.

Mettre en place des journées dédiées sur les fermes avec les éleveurs pour accueillir les jeunes, les scolaires et les apprenants en formation, avec des présentations des métiers, des démonstrations de pratiques agricoles et des échanges avec les éleveurs afin de mieux faire connaître les enjeux liés au métier.



Festival de l'élevage et de la gastronomie de Parthenay.

OQP 5 - Accueillir et faire découvrir le paysage

Accueillir et faire découvrir les paysages, c'est protéger l'écrin naturel et écologique de Gâtine en accompagnant la gestion des espaces naturels et en valorisant la découverte des paysages auprès des habitants et des visiteurs. Cet objectif se décline en 5 dispositions paysagères.

DISPOSITIONS PAYSAGÈRES :

- ▶ Mettre en valeur et préserver les éléments hydrographiques caractéristiques de Gâtine, comme les cours d'eau et les vallées, en connexion avec les territoires limitrophes.
- ▶ Préserver et valoriser la nature ordinaire en diffusant des modes de gestion durables dans les espaces publics et privés, et créer des zones d'épanouissement de la biodiversité.
- ▶ Encadrer l'évolution des massifs forestiers pour garantir leur rôle de puits de carbone et définir des pratiques de gestion adaptées aux unités paysagères (en lien avec la Charte Forestière).
- ▶ Promouvoir la découverte des paysages en renforçant le réseau des cheminements doux au sein du PNR ainsi qu'en lien avec les territoires limitrophes.
- ▶ Concevoir des aménagements sobres pour accueillir du public dans les espaces naturels, en respectant l'identité paysagère.

OQP 5 : Exemple d'action

Aménager des itinéraires sécurisés pour les déplacements domicile-travail et la découverte des paysages de Gâtine en modes doux :

- ▶ Créer des voies vertes inter-bourgs pour faciliter les trajets à pied et à vélo tout en offrant des parcours agréables à travers les paysages locaux.
- ▶ Réhabiliter d'anciennes voies ferrées en itinéraires adaptés aux mobilités douces, favorisant à la fois les déplacements quotidiens et la découverte du territoire.
- ▶ Développer un réseau cyclable structuré autour de la couronne parthenaisienne, assurant la continuité des trajets et mettant en valeur la diversité des paysages traversés.



Voie verte Parthenay – Bressuire.

Tableau de croisement des Objectifs de Qualités Paysagères avec les unités paysagères du PNR de Gâtine poitevine.

[illegible]

Tableau de croisement des Objectifs de Qualités Paysagères avec les mesures de la Charte du Parc.

Objectifs de Qualité Paysagère	Dispositions paysagères	Mesures concernées
OQP 1 - Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non bâtir	Privilégier la densification des zones déjà bâties et/ou imperméabilisées.	1.3.2 - 3.1.3
	Restaurer le bâti ancien dans le respect des spécificités architecturales de Gâtine tout en les adaptant aux nouveaux modes de vie et en assurant leur rénovation énergétique.	3.1.3 - 3.2.2
	Intégrer les spécificités architecturales de Gâtine dans les constructions neuves pour les logements, les bâtiments agricoles et industriels.	1.3.2
	Améliorer l'intégration des bâtiments agricoles dans le relief et les vues, par la réalisation d'un "Guide de préconisation" notamment pour accompagner les porteurs de projets.	1.3.2 - 2.2.1
OQP 2 - Rendre attrayante et confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine	Améliorer la qualité des entrées de villes et de villages et agir en priorité sur les villages "portes d'entrées" de la Gâtine identifiés dans le Plan de Parc.	1.3.2
	Végétaliser et désimperméabiliser les bourgs, notamment dans les lotissements et les espaces publics et aménager des parcs et jardins (publics et privés) favorables à la biodiversité.	1.3.2
	Protéger le patrimoine arboré et replanter des espèces locales, avec la marque « Végétal Local », en vue d'une trame bocagère urbaine de qualité.	1.2.1
	Aménager les traversées routières des bourgs et villages en priorisant les habitants et les piétons, pour développer une mobilité douce et sécurisée.	1.3.2 - 3.1.2 - 3.3.1
	Garantir l'intégration paysagère des éléments techniques (antennes, édicules et armoires électriques, clôtures, enfouissement des réseaux).	1.3.2
	Améliorer l'intégration paysagère et les fonctions écologiques des sites et zones d'activités économiques en agissant en priorité sur les secteurs identifiés dans le Plan de Parc.	2.2.1
OQP 3 - Faire paysage avec les énergies renouvelables	Elaborer à l'échelle de la Gâtine une stratégie de répartition des productions d'énergies renouvelables prenant pour socle les caractères paysagers de chaque entité.	2.1.1
	Mutualiser une ingénierie capable d'accompagner les collectivités et les porteurs de projets pour une intégration paysagère réussie des dispositifs de production d'énergie.	
	Veiller au développement de la méthanisation adaptée au territoire, pour limiter au maximum la surexploitation de la biomasse agricole au détriment de la production alimentaire.	
	Cadrer les modes de production du bois-énergie pour assurer la diversité, la qualité et la pérennité des peuplements arborés de Gâtine.	
	Veiller à l'insertion paysagère et environnementale des projets d'agrivoltaïsme, tout en maintenant les structures paysagères et agricoles existantes.	
OQP 4 - Adapter les pratiques agricoles pour façonner les paysages de demain	Maintenir et pérenniser les éléments paysagers typiques (arbres isolés, bois, haies, vergers, mares, prairies...) par la mise en place d'une gestion adaptée.	1.2.1 - 1.2.3 - 2.1.2
	Développer une agriculture de proximité en assurant les débouchés par la vente aux particuliers.	2.1.3
	Protéger les paysages et soutenir les pratiques agricoles typiques de Gâtine par la mise en oeuvre et l'expérimentation d'outils contractuels, réglementaires et fonciers adaptés et concertés.	1.1.1 - 1.2.1 - 2.1.3 - 2.2.2
	Identifier les actuelles et futures « friches » d'élevage et explorer des modes de gestion adaptés tout en associant la recherche de débouchés économiques pérennes.	2.2.2
	Communiquer sur les métiers agricoles pour encourager les vocations et organiser des échanges entre pairs.	2.1.3 - 2.2.2
OQP 5 - Accueillir et faire découvrir le paysage	Mettre en valeur et préserver les éléments hydrographiques caractéristiques de Gâtine, comme les cours d'eau et les vallées, en connexion avec les territoires limitrophes.	1.2.3 - 2.1.2
	Préserver et valoriser la nature ordinaire en diffusant des modes de gestion durables dans les espaces publics et privés et créer des zones d'épanouissement de la biodiversité.	1.1.1
	Encadrer l'évolution des massifs forestiers pour garantir leur rôle de puits de carbone et définir des pratiques de gestion adaptées aux unités paysagères (en lien avec la Charte Forestière).	1.1.2 - 2.2.2
	Promouvoir la découverte des paysages en renforçant le réseau des cheminements doux au sein du PNR ainsi qu'en lien avec les territoires limitrophes.	1.1.2 - 1.2.1 - 2.2.3 - 3.3.1 - 3.3.2
	Concevoir des aménagements sobres pour accueillir du public dans les espaces naturels, en respectant l'identité paysagère.	1.1.1 - 1.3.1 - 4.1.2